



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PENSÉE ANTHROPOLOGIQUE SUR LE DROIT

Première rencontre d'anthropologie du droit
de l'École de droit de Sciences Po

13 JANVIER 2012

Salle Georges Lavau

CEVIPOF - 98 rue de l'Université 75007

L'idée de ce colloque est de mettre en lumière la portée anthropologique de l'œuvre de certains auteurs et d'en déterminer l'apport pour l'intelligence du droit. La recherche est ainsi faite que la collecte de données ethnographiques n'existe jamais pour elle-même et que partout et toujours elle est déterminée par des représentations qui constituent déjà une mise en ordre du réel. C'est dans la mesure où la dynamique de l'intelligence de la part juridique de l'humain passe par la projection de conceptions préalables que certains auteurs et certaines pensées jouent un rôle cognitif concret dans la production des connaissances. Ces premières rencontres seront consacrées à un certain nombre d'auteurs et de thèmes considérés pour leur rôle déterminant dans la vie de la pensée.

Il est ainsi demandé à chacun d'amener littéralement son auteur fétiche dans la mesure où il a inspiré hier et aujourd'hui la réflexion sur la nature juridique de l'ordonnement des rapports humains.

Ces auteurs sont bien connus – certains sont canoniques – mais ils sont pour la plupart identifiés dans des domaines spécifiques du savoir (histoire, sociologie, philosophie, droit positif...). C'est ainsi dans le souci de mettre en lumière les sources de la recherche anthropologique actuelle que sera agencée cette évocation de la genèse de pensées diverses qui ont en commun d'influencer la constitution d'une anthropologie du droit entendue au sens large, comme l'horizon d'une appréhension globalisante de l'ordre du droit dans l'ordre social et culturel.

Louis Assier-Andrieu

CNRS – CEE

Ecole de droit de Sciences Po

PROGRAMME

(9h00-18h00)

MATIN

(9h00-13h00)

Accueil

Introduction par Louis Assier-Andrieu

Genèse d'une systématique

Philosophie et anthropologie : Immanuel Kant par Mikhail Xifaras
(Ecole de droit de Sciences Po)

Jeremy Bentham ou l'anthropologie comme fondement du droit par
Malik Bozzo-Rey (Université Catholique de Lille)

Max Weber (titre à préciser) par Werner Gephart (Université de
Bonn)

*Pratique de la règle et action instruite: Wittgenstein, ethnométhodologie et praxéologie du
droit* par Baudouin Dupret (CNRS – Centre Jacques Berque)

Visages de l'historicisme

Savigny et l'école historique du droit: quelle histoire ? par Olivier

Jouanjan (Université de Strasbourg -
Wissenschaftskolleg zu Berlin)

En quête d'une norme sociale. Anthropologie juridique et pensée proudhonienne par Anne
Sophie Chambost (Université Paris Descartes)

APRÈS MIDI

(14h00-18h00)

Tarde et ses monades: quelle dimension juridique ? par Bruno
Latour (Sciences Po)

Paul Vinogradoff (1854-1925) et l'Anthropologie juridique par
Ignasi Terradas (Université de Barcelone)

Du singulier à l'universel

John Henry Wigmore ou la démocratisation conservatrice du droit par
Anne Simonin (CNRS- IRICE)

Deux déclinaisons d'un argument sur l'anthropologie du droit : Griffiths et Kelsen par Eric
Millard (Université Paris-Ouest)

Henri Lévy-Bruhl, l'anthropologie et le droit romain par Soazick Kerneis (Université
Paris Ouest)

Responsable scientifique : Louis Assier-Andrieu (CEE-
CNRS, École de droit de Sciences Po)

Pour tout renseignement : louis.assier-andrieu@orange.fr



SciencesPo.

École de Droit